

Formation AESH

V2 Développement des compétences relationnelles et communicationnelles

Marie Pierret, Valérie Lerouge, Hervé Boulet, Enseignants référents sur Arras ASH
Silvia Lokietek, AESH référente sur Arras ASH
Maxence Delaby, Conseiller pédagogique sur Arras ASH



Sommaire

- ◆◆ Connaître les enjeux d'une démarche inclusive autour de la scolarisation
- ◆◆ Cadre législatif
- ◆◆ Gestion administrative
- ◆◆ Les partenaires
- ◆◆ L'élève, la famille, l'enseignant



L'école inclusive : Cadre législatif

- ▶ **Loi du 11 février 2005**
Pour l'égalité des droits et des chances
- ▶ **Convention des États Unis** relative aux droits des personnes handicapées
- ▶ **Code de l'éducation**
- ▶ **Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école**
09/07/13
Elle introduit le principe de l'école inclusive
- ▶ **Circulaire du 08/08/16**
Elle réaffirme la notion d'école inclusive

Les nouveaux enjeux de la Loi n°2005-102

du 11 février 2005

Les principes de la Loi n°2005-102 :

- Le droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale.
- L'accompagnement et le soutien des familles et des proches.
- Le maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie.

La citoyenneté

Le plein exercice de la citoyenneté.

La possibilité pour toute personne d'accéder au bureau de vote et de voter quel que soit son handicap.

La possibilité, pour une personne adulte sous tutelle, de voter après autorisation du juge des tutelles.

L'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens.

Chaque enfant en situation de handicap doit être scolarisé à l'école de son quartier

La création de Maisons Départementales des Personnes Handicapées pour aider et soutenir les personnes handicapées et leurs familles dans leurs démarches.

Le droit à une prise en charge de l'Assurance Maladie sans distinction liée à l'âge ou au handicap.

La participation

La participation de la personne handicapée à la définition et à la mise en place de son projet de vie ou de son projet individualisé.

Les personnes handicapées sont désormais représentées dans les instances nationales et territoriales qui travaillent sur la politique du handicap.

Projet de vie
Projet individualisé

Le droit à compensation des conséquences du handicap, quels que soient l'origine et la nature de la déficience, l'âge ou le mode de vie de la personne.

L'accessibilité aux programmes télévisés de grande écoute pour les personnes sourdes et mal-entendantes.

La nouvelle définition du handicap*.

Le droit à des dispositifs adaptés au type de handicap lors d'un procès devant les tribunaux.

L'accès aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population.

Le droit d'accès aux locaux et aux transports collectifs sur l'ensemble du territoire.

L'égalité des droits et des chances

ESPACE SENTEIN

Etudes Supérieures Professionnalisées des Acteurs et des Cadres de l'Economie sociale
Parc Euromédecine • MiniParc Bât. 6 - 1006, rue de la Croix Verte
B.P. 24414 • 34099 MONTPELLIER CEDEX 5
Organisme certifié ISO 9001 version 2000 par l'AFNOR pour la conception et la réalisation de formation et de conseil en management

* "Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant".

Cetle représentation symbolique n'est pas exhaustive et ne constitue pas l'ensemble des dispositions de la Loi n°2005-102 du 11 février 2005.

BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

**CIRCULAIRE n°
2016-117**

du 8-8-2016

PARCOURS DE
FORMATION

DES ÉLÈVES

EN SITUATION DE
HANDICAP

DANS LES
ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES

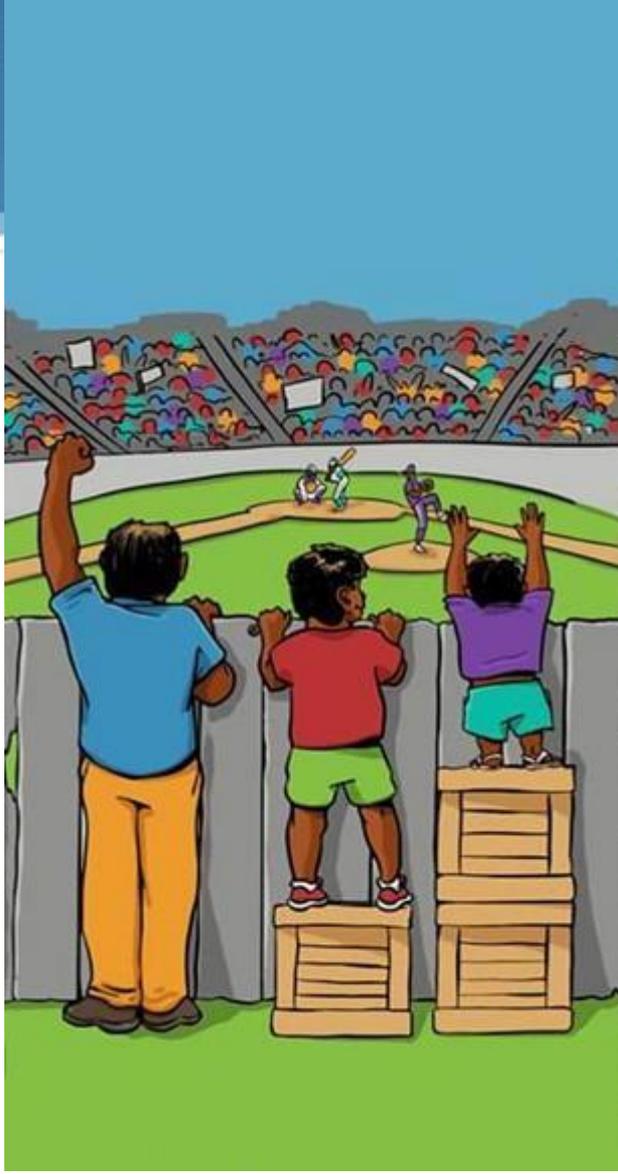
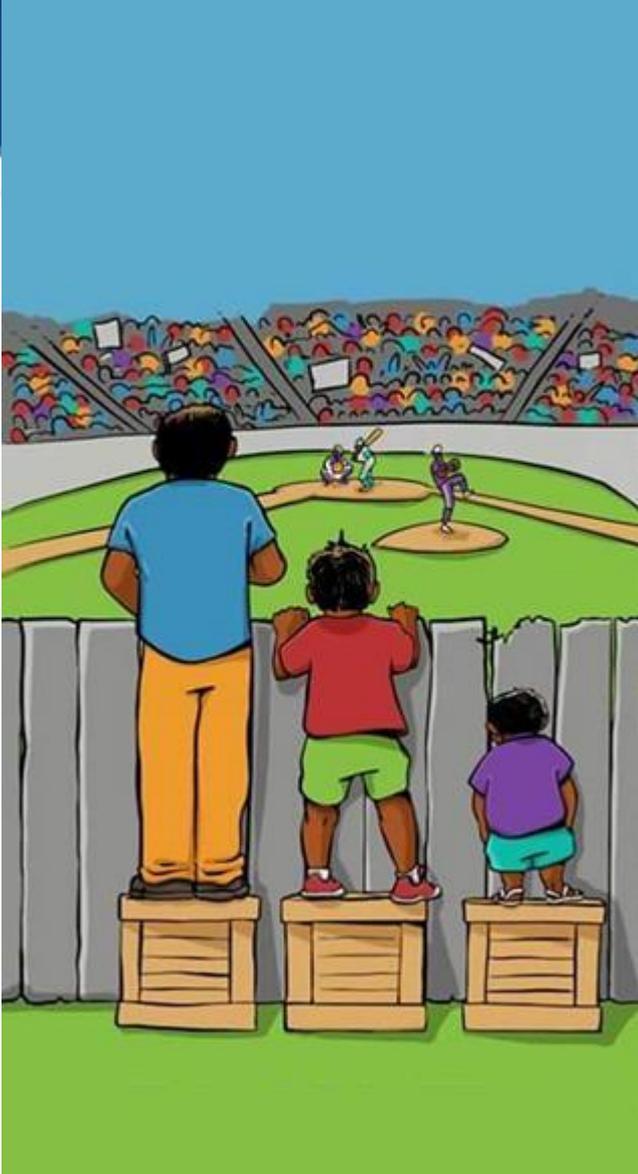
Introduction

« Le droit à l'éducation pour **tous les enfants**, qu'ils soient ou non en situation de handicap, est un droit fondamental.

Ce droit impose au système éducatif de **s'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves**.

L'accueil et la scolarisation des élèves en situation de handicap contribuent à **développer pour tous un regard positif sur les différences**.

L'ensemble des adultes veille à ce que tous les enfants bénéficient en toutes circonstances d'un traitement **équitable** ».



CADRE LÉGISLATIF

Missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des
élèves en situation de handicap

Circulaire n° 2017-084 du 3 mai 2017

→ **B.O.E.N. n° 18 du 4 mai 2017**

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115996

Articles du **code civil** (*article 1384 alinéa 6, article 1384 alinéa 8*)

code de l'éducation (*article L 911-4 anciennement article 2 de la loi du 5 avril 1937*)

→ Responsabilité civile des membres de l'enseignement public



CADRE LÉGISLATIF

Extrait du Bulletin officiel n° 18 du 4 mai 2017 :

« **Sous l'autorité de l'enseignant et avec son accord, ils peuvent échanger avec la famille de l'élève, dans la limite de leurs prérogatives et dans le respect de l'obligation de discrétion professionnelle.** »



CONFIDENTIEL

Secret professionnel :

« Les fonctionnaires sont tenus au secret professionnel dans le cadre des règles instituées dans le Code pénal. Les fonctionnaires sont donc tenus au secret professionnel visé par le Code pénal en tant que dépositaires de renseignements concernant ou intéressant des particuliers »

Discrétion professionnelle :

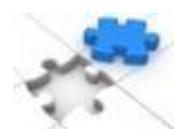
« Les fonctionnaires doivent faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissances dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur(s) fonction(s)

Exemples : Parler de résultats scolaires à des tiers non concernés hors du cadre institutionnel ; divulguer une situation familiale douloureuse ou délicate à un tiers hors cadre institutionnel ; citer un rapport médical confidentiel ; ... »

Obligation de réserve :

À l'appréciation de la hiérarchie

Le fonctionnaire doit conserver une certaine réserve dans l'expression de ses opinions



La révélation des secrets acquis est parfois **permise**, parfois même **obligatoire**

Permise :

pour prouver son innocence ; lorsque la personne intéressée a donné son autorisation ...

Obligatoire :

Dénonciation de crimes ou délits dont un fonctionnaire a connaissance dans l'exercice de ses fonctions (*art.40 du Code de procédure pénal*) ;
communication de renseignements, pièces et documents aux autorités de justice agissant en matière criminelle ou correctionnelle ;
témoignage en justice en matière criminelle ou correctionnelle ...



Les partenaires



Présentation Générale Arras ASH

Adaptation Scolaire

Dans le 1^{er} degré → le RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté

Dans le 2nd degré → EGPA : Enseignement Général Professionnel Adapté

SEGPA : Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté

EREA – LEA : Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté – Lycée d'Enseignement Adapté

Les Structures de l'ASH

Scolarisation des élèves en situation de handicap

Dans le 1^{er} et 2nd degré → ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

ESMS :
Établissements et Services
Sociaux et Médico Sociaux

IME : Institut Médicaux Educatif
IEM : Institut d'Education Motrice
ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
IES : Institut d'Education Sensorielle
MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

Les services

CAMSP : Centre d'Action Medico-Sociale Précoce
CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique
CMP : Centre Medico Psychologique
CATTP : Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel, Hôpital de jour
SESSAD : Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile



Secteurs des Enseignants Référents



Il est l'acteur central des actions conduites en direction des élèves en situation de handicap.

Parmi ses missions :

- Contribue à l'information des familles et les aide à saisir la MDPH
- Contribue à l'évaluation des besoins de l'élève et à l'élaboration du PPS
- Assure le suivi du PPS
- Réunit l'équipe de suivi de scolarisation
- Rédige le bilan annuel



Maison Départementale des Personnes Handicapées

Enseignants
spécialisés

Médecins

Infirmiers

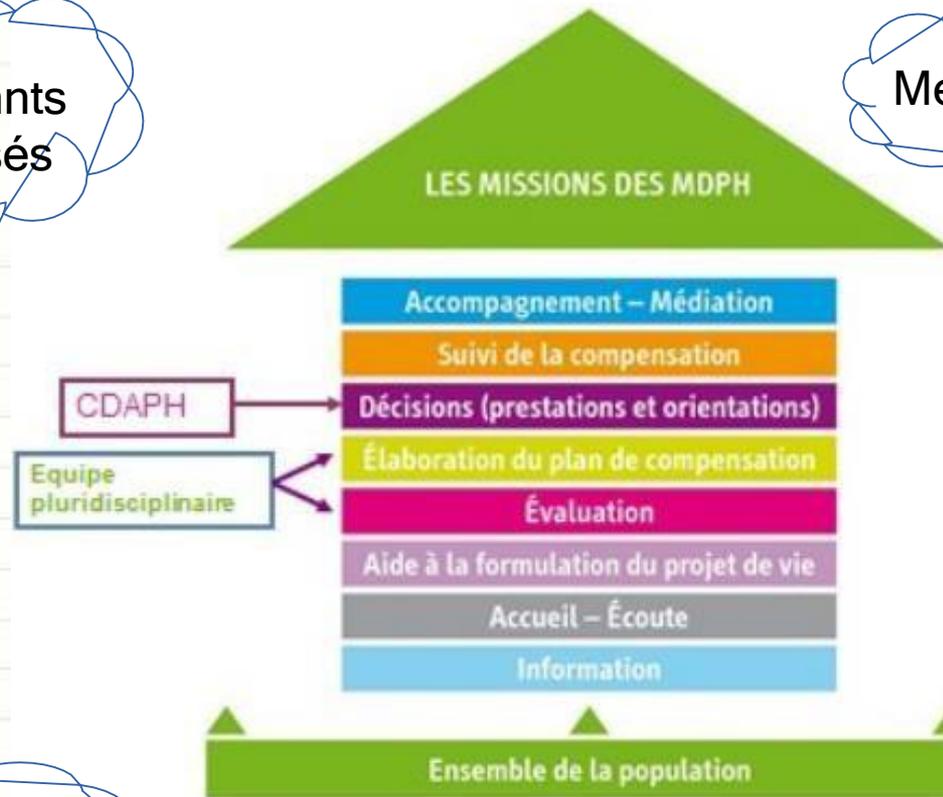
Ergothérapeutes

Travailleurs
sociaux

Équipe de
direction

Chargés d'accueil
Et d'information

ETC..



Situation de communication entre l'AVS et un parent

Exemple :

« Pierre, scolarisé depuis peu en classe de CP, bénéficie de l'aide d'une accompagnante scolaire depuis quelques jours, Marie. Celle-ci ne connaît pas encore les parents. L'enseignant et Marie ont remarqué que Pierre s'est montré particulièrement agité aujourd'hui, sans en comprendre la raison. Marie accompagne Pierre jusqu'à la porte de l'école, et croise alors la mère de celui-ci. Un bref échange s'ensuit alors entre Marie et la mère de Pierre, en présence de Pierre, dans la rue, devant l'école. »

- Comment le professionnel et la mère interagissent-ils ?
- Quels sont les enjeux pour la mère ? Pour l'AVS ?
- Qu'est-ce qui est communiqué lors de cet échange ? Qu'est-ce qui est réellement entendu par l'un et par l'autre ?



Situation de communication entre l'AESH et l'enseignant

Exemple 1 :

En cours d'Histoire, l'enseignant fait participer le ou les élèves accompagné(s) d'un AESH autant que les autres. L'activité proposée est un travail de groupe.

L'enseignant propose à l'AESH de participer en lui donnant les informations nécessaires pour aider les élèves à l'élaboration du travail.



Situation de communication entre l'AESH et l'enseignant

Exemple 2 :

L'enseignant fait son cours. Il ne prends pas en compte les besoins de l'élève et ne communique jamais avec l'AESH.

L'AESH accompagne l'élève sans réelles indications.

Un sentiment de non collaboration s'installe.

L'AESH se sent mal à l'aise, a des difficultés à trouver sa place



Situation de communication entre l'AESH et l'enseignant

Exemple 3 :

Naïm est un élève dissipé avec de nombreuses difficultés d'apprentissages (lecture, écriture, concentration).

Lors du cours de géographie, l'élève malgré l'aide de l'AESH ne veut pas se mettre au travail.

Naïm sollicite l'enseignant car il n'a pas de crayons. L'enseignant vient lui en donner un.

L'enseignant doit intervenir à plusieurs reprises et interrompre le cours.

L'AESH a des difficultés à trouver sa place.



Situation de communication entre l'AESH et l'élève

Exemple 1 :

Stacy est élève de 6ème.

En SVT, à la fin de l'expérience, elle pose une question en lien avec l'expérience à l'AESH.

Que faire ?



Florian est un élève de 6ème.

En cours d'Anglais, il demande s'il doit prendre une nouvelle page.



Situation de communication entre l'AESH et l'élève

Exemple 1 :

Lundi matin avant de rentrer en classe, l'AESH et Angélique échangent sur le déroulement du week-end.

Angélique dit :

« Mon père a rendez-vous chez le docteur, il a la gale. »



Situation de communication entre l'AESH et l'élève Exemple 2 :

Dans le couloir, après le repas, Sonia semble contrariée.

L'AESH la questionne : « ça ne va pas Sonia ? »

L'élève répond : « Non, j'en ai marre d'être handicapée... »



Situation de communication entre l'AESH et l'élève

Exemple 3 :

Pendant un cours d'Histoire sur la Grèce, l'enseignant travaille avec les élèves sur des portraits de tyrans.

Le sujet s'est élargi sur des situations actuelles à la maison.

Déborah dit à l'AESH : « Moi, mon père est méchant, il frappe. »

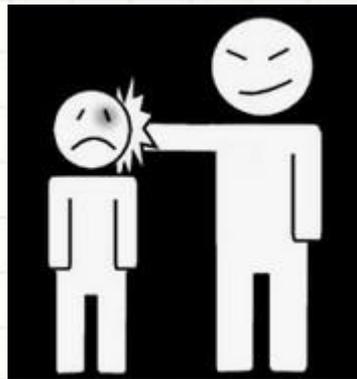


Situation de communication entre l'AVS et l'élève

Exemple 4 :

Alicia est en récréation, elle s'agite et frappe un élève.

L'AESH intervient, Alicia commence à l'insulter.

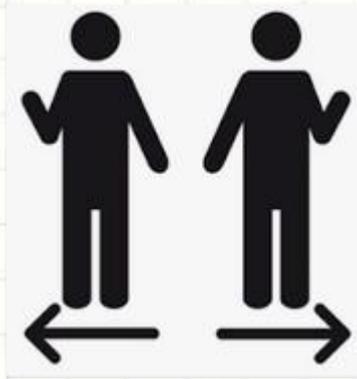


Situation de communication entre l'AVS et l'élève

Exemple 5 :

Maxime n'apprécie pas l'AESH qui l'accompagne.

Il ne supporte plus sa présence près de lui.



Situation de communication

« **Coopérer** » signifie « opérer conjointement avec quelqu'un ou encore « collaborer à un projet commun ».

A l'opposé du travail de coopération, on trouve « l'opposition », la « rivalité », « le fait de s'abstenir de toute relation » ou encore « l'individualisme ». (dictionnaire le Robert)

Communiquer : système relationnel dans un contexte donné

Se positionner : le professionnel devra chercher à établir une « alliance de travail » avec les familles.

Savoir écouter : accueillir et comprendre ce que les familles ont à dire, dans un contexte donné.

Accepter la famille sans chercher à la changer



Situation de communication

Les attitudes verbales

Les Attitudes Verbales, d'après les travaux d'André Sirota, professeur en psychologie, ANGERS

1 → Registre de l'influence directe

nous indiquons ce que doit faire notre interlocuteur, ce qu'il doit ressentir, comment il doit juger les choses,...

- * Mode hiérarchique, impératif (*« allez consulter le pédo-psychiatre. »*)
- * Conseil, recommandation (*« à votre place, je demanderais à son père de l'emmener à l'école. »*)
- * Volonté défensive de réassurance (*« ce n'est pas si grave, ça arrive à tous les enfants. »*)
- * Évaluation (jugement de valeur -ou+) (*« vous agissez en faisant l'autruche », « vous avez raison, cela ne sert à rien d'en parler à la maîtresse, elle ne pourrait rien faire. »*)
- * Attribution par projection d'une explication (*« vous êtes bien fatiguée en ce moment, c'est normal que Pierre le ressente. »*)

Situation de communication

Les attitudes verbales

Les Attitudes Verbales, d'après les travaux d'André Sirota, professeur en psychologie, ANGERS

2 → Registre de l'évitement

- * Mise à distance ou remise à plus tard (« *on en parle plus tard.* »)
- * Ironie légère ou plaisanterie (« *rien de mieux que de bonnes vacances en famille !* »)

3 → Registre de la disqualification

- * Disqualification (« *vous ne vous y prenez pas comme il faut.* »)
- * Dérision éventuellement cynique (« *vous n'avez trouvé personne à qui raconter ça ?* »)
- * Questionnaire inquisiteur contenant une imputation discréditante (« *vous ne seriez pas toujours un peu énervée le matin par harsard ?* »)



Situation de communication

Les attitudes verbales

Les Attitudes Verbales, d'après les travaux d'André Sirota, professeur en psychologie, ANGERS

4 → Registre de l'autorité-soutien

* Autorité décision (*« parlons-en à la maîtresse en fin de journée. »*)

* Aide, soutien (*« on peut en parler ensemble à l'enseignante » , « on peut essayer de comprendre ensemble ce qui se passe pour lui. »*)

5 → Registre exploratoire

* Question exploratoire (*« pourquoi ne pas en avoir parlé à la maîtresse ? » , « Est-ce qu'il s'est passé quelque chose de particulier ces derniers temps ? »*)



La notion d'Autonomie et de Dépendance

Qu'est-ce qu'un
élève autonome?

La notion d'accompagnement

La situation de Margot

Margot a 7 ans. Elle est en CP. Elle se déplace en fauteuil manuel car elle est paralysée au niveau des jambes.

Elle commence à savoir manier son fauteuil, mais ne sait pas passer une bordure de trottoir ou passer s'il faut ouvrir une porte. Sur le trajet de sa classe à la cour de récréation, il y a une petite marche et deux portes.

On est début avril. Il fait environ 17 degrés dehors. C'est l'heure de la récréation du matin.

La notion d'accompagnement

Trois façons de faire

1^{re} façon de faire : l'AESH pousse le fauteuil de Margot dans le couloir, décroche son gilet du portemanteau, le met à Margot et pousse le fauteuil jusque dans la cour. Elle sourit à Margot et lui dit : « Tiens voilà ta copine Julie qui arrive. »

2^e façon de faire : l'AESH dit à Margot de sortir de la classe et d'aller mettre son gilet. Puis elle la rejoint et pousse son fauteuil jusqu'à la cour de récréation. Elle lui dit : « Oh ! il fait bon aujourd'hui. »

La notion d'accompagnement

Trois façons de faire

3^e façon de faire : Margot sort de la classe. L'AESH la rejoint dans le couloir. Elle entend Margot discuter avec Julie : « Il fait beau aujourd'hui, je n'ai pas envie de mettre mon gilet. » L'AESH demande à Margot : « C'est moi qui t'accompagne dans la cour ou c'est Julie ? » Puis elle suit les deux élèves jusqu'à la cour et intervient pour la descente de la petite marche.

La notion d'accompagnement

Accompagner / Guider / Aider



La notion d'accompagnement

Accompagner / Guider / Aider

- **Accompagner**, c'est proposer, laisser l'autre se confronter à certaines difficultés.
- **Guider**, c'est diriger, dire à l'autre ce qu'il doit faire car on pense que c'est bien pour lui. On pense qu'on sait toujours mieux que lui ce qui est bien pour lui.
- **Aider**, c'est protéger, sécuriser, faire parfois à la place de l'autre quand il est en incapacité de faire.

La notion d'accompagnement



1. Un obstacle restreint la liberté.



2. La personne utilise une aide technique pour franchir l'obstacle.



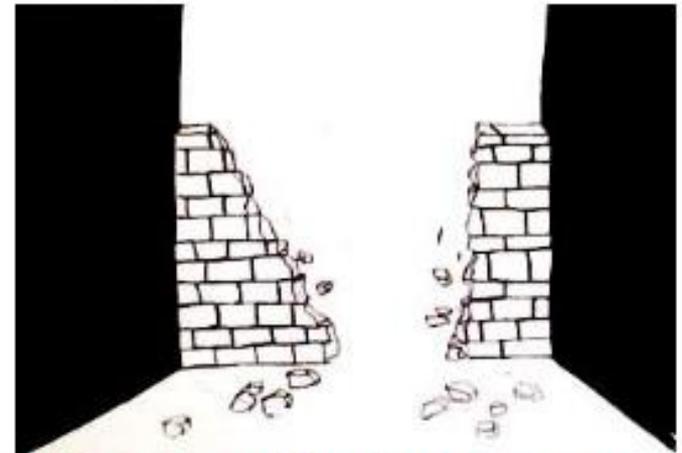
3. La personne recourt à une aide humaine pour franchir l'obstacle

Compensation
du
handicap

La notion d'accompagnement



1. Un obstacle restreint la liberté.



2. On agit sur l'environnement pour réduire l'obstacle.



3. L'accessibilité rétablit la liberté et l'égalité.

**L'accessibilité
de
l'environnement**

La notion d'accompagnement

- Accompagner, c'est aller avec, aller vers, soutenir, protéger, pour atteindre un but...
Donc cheminer vers et avec l'autre...
- Il s'agit de soulager pour permettre à la personne accompagnée de se rapprocher de ses pairs, de gagner en autonomie.
- On accompagne pour un temps précis et une tâche précise.
- Accompagner, ce n'est en aucun cas prendre la place.

La notion d'accompagnement

Aspects éthiques et déontologiques, responsabilités

- Ne pas agir à sa place mais **l'aider à agir lui-même**.
- Ne pas imposer son aide mais en **négoier** la forme avec l'élève lui-même et avec les enseignants.
- Recueillir toutes les informations nécessaires sur la situation de l'élève dans le respect du **secret médical**.
- Respecter la **vie privée** de l'élève et de sa famille.
- Assurer la **sécurité** de l'élève, le confort de son installation et de bonnes conditions d'apprentissage.
- **Alerter** en cas de difficulté.

Les notions d'autonomie et de dépendance

Distinguer l'autonomie et la non dépendance :

L'autonomie est la capacité de raisonner, de décider, de formuler sa pensée, de choisir d'agir ou de s'exprimer;

La dépendance résulte d'une limitation d'action (faire) ou d'expression (dire/écrire) ayant pour origine le handicap de l'élève.

Modalités d'attribution d'un AESH

L'AESH n'a d'utilité que lorsque la **restriction d'autonomie** de l'élève constitue un **obstacle** à sa participation à tout ou une partie des activités d'apprentissage.

Modalités d'attribution d'un AESH

L'accompagnement par un AESH est une des solutions disponibles:

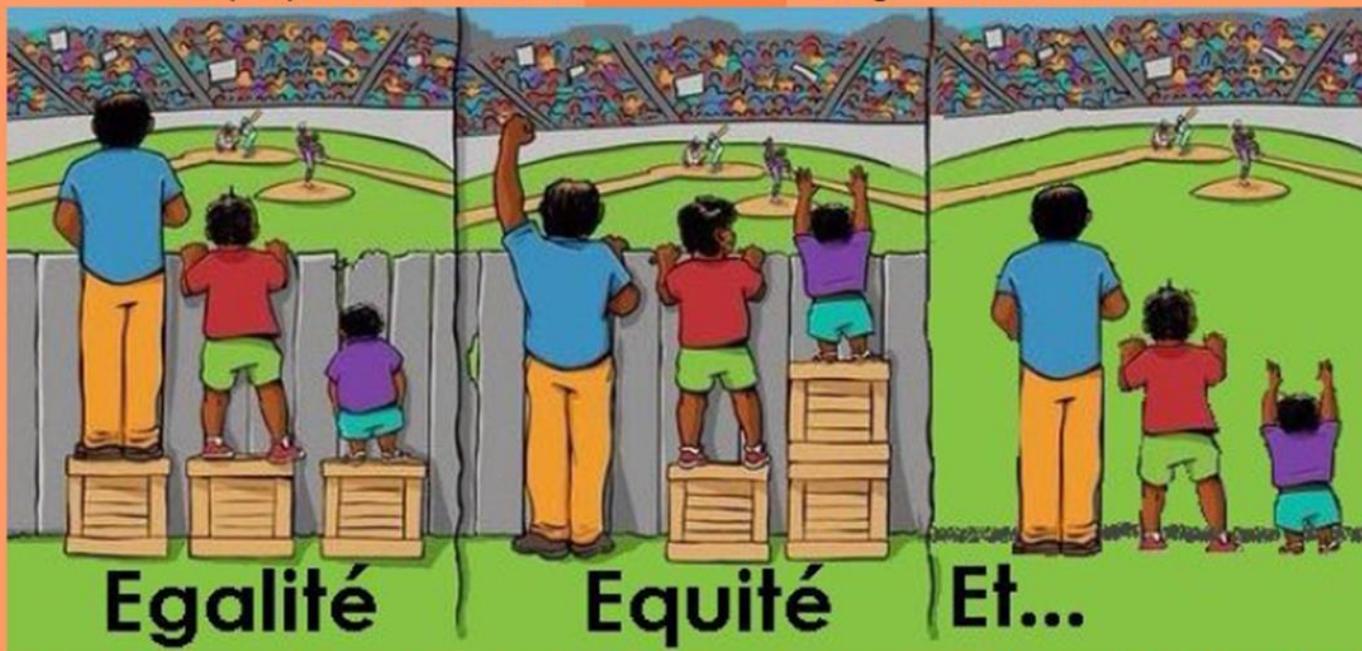
- doit être souple et évolutif
- ne doit pas être la réponse **exclusive** de l'école aux besoins des élèves en situation de handicap

Modalités d'attribution d'un AESH

Egalité, équité, et...

Adapté par Benoit Wautelet

– Image retouchée N Pinel



Chacun bénéficie du même support.
Chacun est traité avec égalité,...
mais inéquité

Chacun bénéficie d'un support adapté
à sa situation.
Chacun est traité avec équité,...
mais inégalité

Aucun support n'est nécessaire car
la cause de l'inéquité a disparu

Modalités d'attribution d'un AESH

L'attribution d'un AESH ne doit pas induire une dépendance préjudiciable :

- respecter l'indépendance de l'élève handicapé
- être attentif au développement de son autonomie

Modalités d'attribution d'un AESH

Le recours non maîtrisé à l'accompagnement par un AESH peut constituer un **frein réel** à :

- l'acquisition de l'élève en situation de handicap.

- l'établissement de relations effectives avec ses camarades de classe et avec son enseignant

Modalités d'attribution d'un AESH

« Est-ce que je fais partie de la solution
ou est-ce que j'entretiens le problème? »

Véronique Gaspard

14/03/18 la relation avec l'élève se travaille et s'apprend...

Université d'Artois

Les notions d'autonomie et de dépendance

	Autonomie	Dépendance
① « Je suis sale, je vais me laver »		
② « Tu es sale, vas te laver »		
③ « Je suis sale, viens me laver »		
④ « Tu t'es sali, je vais te laver »		

Les notions d'autonomie et de dépendance

	Autonomie	Dépendance
① « Je suis sale, je vais me laver »	Autonome	Peu dépendant
② « Tu es sale, vas te laver »		
③ « Je suis sale, viens me laver »		
④ « Tu t'es sali, je vais te laver »		

Les notions d'autonomie et de dépendance

	Autonomie	Dépendance
① « Je suis sale, je vais me laver »	Autonome	Peu dépendant
② « Tu es sale, vas te laver »	Autonome	Très dépendant
③ « Je suis sale, viens me laver »		
④ « Tu t'es sali, je vais te laver »		

Les notions d'autonomie et de dépendance

	Autonomie	Dépendance
① « Je suis sale, je vais me laver »	Autonome	Peu dépendant
② « Tu es sale, vas te laver »	Autonome	Très dépendant
③ « Je suis sale, viens me laver »	Non autonome	Peu dépendant
④ « Tu t'es sali, je vais te laver »		

Les notions d'autonomie et de dépendance

	Autonomie	Dépendance
① « Je suis sale, je vais me laver »	Autonome	Peu dépendant
② « Tu es sale, vas te laver »	Autonome	Très dépendant
③ « Je suis sale, viens me laver »	Non autonome	Peu dépendant
④ « Tu t'es sali, je vais te laver »	Non autonome	Très dépendant

Les notions d'autonomie et de dépendance

		Besoins de l'élève?
① « Je suis sale, je vais me laver »		
② « Tu es sale, vas te laver »		
③ « Je suis sale, viens me laver »		
④ « Tu t'es sali, je vais te laver »		

Les notions d'autonomie et de dépendance

		Besoins de l'élève?
① « Je suis sale, je vais me laver »		...en principe, il n'a pas besoin d'accompagnement, ou seulement de façon ponctuelle.
② « Tu es sale, vas te laver »		
③ « Je suis sale, viens me laver »		
④ « Tu t'es sali, je vais te laver »		

Les notions d'autonomie et de dépendance

		Besoins de l'élève?
① « Je suis sale, je vais me laver »		...en principe, il n'a pas besoin d'accompagnement, ou seulement de façon ponctuelle.
② « Tu es sale, vas te laver »		...il a besoin d'un AVS pour l'aider à comprendre les situations, à prendre une décision, à adapter son comportement.
③ « Je suis sale, viens me laver »		
④ « Tu t'es sali, je vais te laver »		

Les notions d'autonomie et de dépendance

		Besoins de l'élève?
① « Je suis sale, je vais me laver »		...en principe, il n'a pas besoin d'accompagnement, ou seulement de façon ponctuelle.
② « Tu es sale, vas te laver »		...il a besoin d'un AVS pour l'aider à comprendre les situations, à prendre une décision, à adapter son comportement.
③ « Je suis sale, viens me laver »		...il a besoin d'aide pour agir et réaliser certains gestes de la vie quotidienne et de la vie scolaire.
④ « Tu t'es sali, je vais te laver »		

Les notions d'autonomie et de dépendance

		Besoins de l'élève?
① « Je suis sale, je vais me laver »		...en principe, il n'a pas besoin d'accompagnement, ou seulement de façon ponctuelle.
② « Tu es sale, vas te laver »		...il a besoin d'un AVS pour l'aider à comprendre les situations, à prendre une décision, à adapter son comportement.
③ « Je suis sale, viens me laver »		...il a besoin d'aide pour agir et réaliser certains gestes de la vie quotidienne et de la vie scolaire.
④ « Tu t'es sali, je vais te laver »		...il a probablement besoin d'un accompagnement permanent.

Les notions d'autonomie et de dépendance

Certains élèves en situation de handicap sont très autonomes tout en étant très dépendants (difficultés motrices, absence de langage, troubles sensoriels sévères, etc.).

Certains élèves sont peu dépendants physiquement mais manquent d'autonomie:

Les élèves avec handicaps mentaux et/ou psychiques, les élèves DYS

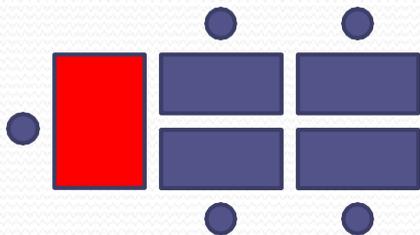
handicap « invisible »

Cas concret 3

- Enfant suivi : un élève de CE2, handicap moteur, en fauteuil, nécessitant un plan incliné
- Activité proposée : travail de groupe en histoire avec manipulation d'étiquettes sur une frise chronologique
- Observation : Les élèves sont répartis en groupe de 5. L'élève en situation de handicap, du fait de son plan incliné, est placé à l'extrémité du groupe.

Que pensez vous de la place de l'élève ?

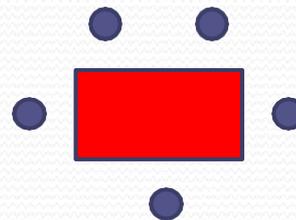
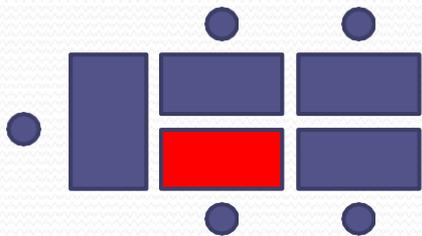
Quelle place doit prendre l'AESH ?



Cas concret 3

Difficultés rencontrées par l'élève : accéder aux étiquettes et à leur placement

Quelles propositions peut-on faire pour rendre l'élève acteur dans l'activité ?



Les notions d'autonomie et de dépendance

Le but de l'AESH est de soutenir l'autonomie de l'élève et de compenser ses dépendances :

- En agissant **à sa demande et sous sa direction** pour réaliser ce qu'il a lui-même décidé (élève autonome mais dépendant);
- En favorisant le développement de son autonomie **en l'aidant à comprendre les situations et à adapter ses réponses** et ses actions à leurs exigences.

Le rôle de AESH est donc un rôle **éducatif** qui s'exerce en continu, dans la classe et dans l'établissement.

Les notions d'autonomie et de dépendance

Le rôle de AESH est donc un rôle éducatif, elle doit aider l'élève à **Besoins Éducatifs Particuliers** à être autonome:

Comment??

1) « j'ai des besoins et j'en ai conscience...

2) ...j'ai également conscience que les stratégies que je vais utiliser auront un impact sur les autres et sur l'environnement » V.Gaspard

Comment dois-je agir dans l'environnement en tenant compte de mes besoins?

Autonomie et Interdépendance

Les notions d'autonomie et de dépendance

Comment dois-je agir dans l'environnement en tenant compte de ses besoins ?

Comment passer d'un sentiment de dépendance de l'adulte à un sentiment de compétence ?

« connais toi toi-même et tu connaîtras le reste du monde... »

Tendre vers:

« Je suis autonome pour... mais je suis dépendant de ... pour ... et je dois donc faire appel à ou utiliser ... »

« Pour être autonome, j'ai besoin au préalable de ... »

Cas concret 4

- Enfant suivi : un élève de CP,
Troubles des Fonctions Cognitives
- Activité proposée : dictée de mots
- Observation : L'AESH est assise à côté de l'élève.
Ce dernier a accès à des référents (sur les murs de la classe).
- L'enseignante dicte les mots à écrire.

Quelle action doit mener
l'AESH lors de cette activité ?

Cas concret 4

- Enfant suivi : un élève de CP,
Troubles des Fonctions Cognitives
- Activité proposée : dictée de mots
- L'élève cherche constamment l'approbation de l'AESH par le regard.

Quelle position l'AESH doit-il adopter ?

Quel lien doit-il y avoir avec l'enseignant
lors de cette activité ?

Adapter son action

Pendant les interclasses et récréations

L'école est un lieu d'apprentissage mais aussi un lieu de **découverte de la vie collective** et d'expérimentation des comportements sociaux. Les temps de **vie scolaire hors de la classe** (cour de récréation, couloirs, restaurant scolaire) fournissent des occasions irremplaçables pour ces apprentissages.

L'élève handicapé doit y être accompagné avec **tact et discernement**.

Adapter son action

Pendant les interclasses et récréations

L'AESH doit **veiller à la sécurité** de l'élève accompagné.

L'AESH doit **éviter toute attitude de surprotection.**

L'AESH doit rester **bienveillant!**

(cf Les neurosciences sociales et affectives C.GUEGUEN)

Cf la pyramide de l'autonomie et de la liberté V.Liquète

L'AESH doit favoriser **les relations de l'élève avec ses pairs** et donc s'abstenir autant que possible d'interférer entre eux.

L'AESH doit **aider les autres élèves à comprendre la situation de handicap** de l'élève accompagné.

Adapter son action

En dehors de la classe, en sortie scolaire...

Respecter scrupuleusement l'**autonomie** de l'élève :

- Ne pas intervenir sur le fond du travail réalisé;
- L'aider, si besoin est, à rester concentré sur son travail;
- Rester vigilant sur la fatigabilité de l'élève.

Toujours situer son action dans une **relation de transparence avec les enseignants** (professeurs et professeurs documentalistes).

Analyser et ajuster son action

La situation de l'élève accompagné évolue au cours du temps.

- En raison du développement (l'élève grandit, mûrit, etc.);
- En raison de l'évolution possible de sa pathologie (aggravation, par exemple en cas de maladie évolutive, ou au contraire amélioration);
- En raison de facteurs psychologiques divers (situation familiale, manque de confiance en soi, anxiété croissante, etc.);
- En raison de l'évolution des exigences de son parcours scolaire.



Merci de votre attention

Ce diaporama a été réalisé à partir des modules 10 et 11 du kit de formation « Devenir AESH », réalisé par l'INSHEA.